

**PUBLIC :**

- **Les titulaires de la carte professionnelle** mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.
- **Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970** qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.
- **Les personnes, salariées ou non**, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.
- **Pré requis : aucun**

**OBJECTIFS :**

- Aspects réglementaires dans la construction et la rénovation : réglementations thermiques d'hier, aujourd'hui et demain.
- Audit énergétique en copropriété, le DPE décrypté, une forêt de labels énergétiques et environnementaux, valeur et coût d'un bâtiment, impact de la qualité de l'air intérieur sur ses occupants.

**DUREE & DATES :**

1 jour soit 7 heures

**Nous consulter**

**METHODES PEDAGOGIQUES :**

Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques  
Etude des documents juridiques et fiscaux.  
Exercices pratiques et mise en situation

**COÛT :**

250 € net / stagiaire

*La formation aura lieu sur Brive ou Périgueux sous réserve du nombre minimum et majoritaire de participants*

**LIEU DE LA FORMATION :**

CCI de la Corrèze (Brive)

CCI de la Dordogne (Périgueux)

FORMATION INTER ENTREPRISE

**PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE  
DES BÂTIMENTS**

PROGRAMME

I – Contexte énergétique

II – Précarité énergétique – Politique énergétique

III – Valeur d'un bien et performance

IV – Les réglementations thermiques : dans la rénovation, dans le neuf et celles à venir.

- Quelles obligations en rénovation et en construction ?
- L'étude thermique : l'identité d'un bâtiment ?
- En 2020, des bâtiments biosourcés.

V – Qualités et labels

VI – La mesure de la performance : L'audit énergétique en copropriété ; que se cache-t-il derrière un DPE ?



Contact Secteur Corrèze :

**Aurélie CARRIAC**

05 55 18 80 05

[acarriac@correze.cci.fr](mailto:acarriac@correze.cci.fr)



**Modalités et délai d'accès :** Inscription via le site de la CCI Dordogne ou par téléphone (coordonnées en bas de page). Accès en fonction des places disponibles, des délais de réponses de l'OPCO ou du financement choisi. Accès aux personnes en situation d'handicap



Contact Secteur Dordogne :

**Anais LAMOTHE**

05-53-35-80-69

[a.lamothe@dordogne.cci.fr](mailto:a.lamothe@dordogne.cci.fr)